

La Ministre

Paris, le 5 octobre 2020

à l'attention de

Mesdames et Messieurs

les présidents et directeurs des établissements d'enseignement supérieur,

les présidents d'organismes de recherche,

la présidente du centre national et les directeurs généraux des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

*s/c*

Mesdames et Messieurs les recteurs de région académique

et les recteurs délégués pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

**Objet : renforcement des consignes sanitaires en zones d’alerte renforcée et maximale dans l’enseignement supérieur**

Compte tenu de l’évolution de la situation sanitaire, une restriction des capacités d’accueil doit être mis en œuvre dans les établissements d’enseignement supérieur situés en **zone d’alerte renforcée ou maximale** **à compter du mardi 6 octobre**.

Dans les établissements d’enseignement supérieur et les restaurants universitaires, les espaces d’enseignement, les bibliothèques universitaires et les espaces de restauration**, le nombre d’étudiants accueillis est limité à 50% de la capacité d’accueil maximale de ces espaces**.

Les chefs des établissements publics d’enseignement supérieur sous tutelle du MESRI font, à partir de cette date, un point de situation quotidien avec le recteur de région académique pour suivre l’évolution du contexte sanitaire au sein de l’établissement. Ces dispositions doivent nous permettre collectivement de concilier la lutte contre la propagation de l’épidémie et une continuité pédagogique en présentiel importante pour prévenir le décrochage et permettre les apprentissages pratiques, limiter les conséquences de la fracture numérique et permettre autant que possible une vie sociale étudiante en conformité avec les consignes sanitaires.

Les services du Ministère, en lien dans les zones concernées, avec les recteurs de région académique et les recteurs délégués pour l’enseignement supérieur, la recherche et l’innovation, restent pleinement mobilisés pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ces nouvelles consignes.

Frédérique VIDAL